

RESTAURATION SCOLAIRE DE SOLESMES

TARIFS FORFAITAIRES TRIMESTRIELS

L'année scolaire 2019 - 2020 comptera 141 jours de cantine scolaire

POUR LES FAMILLES DONT LE QUOTIENT EST SUPERIEUR > à 1 000 €

Le tarif au ticket est de 3,80 € en vigueur à partir du 6 juillet 2019.

144 jours x 3,80 = 547,20 € pour un paiement au ticket des repas pris par un enfant les lundi, mardi, jeudi, et vendredi, soit pour information : 547,20 € / 3 trimestres = 182,40 € **par trimestre arrondi à 182 €**

Le tarif au forfait bénéficie d'une réduction de 5 % pour le premier et le deuxième enfant inscrits à la cantine, et 20 % pour le troisième enfant pour le paiement au forfait, la base servant au calcul est de **182 €**

	PAIEMENT AU TICKET	PAIEMENT AU FORFAIT PAR TRIMESTRE		
	PAR ENFANT par trimestre	PAR ENFANT jusqu'à 2 enfants (Y compris une réduction de 5 %)	POUR TROIS ENFANTS (y compris une réduction de 5 % pour les 2 premiers enfants et une réduction de 20 % pour le troisième enfant)	
Pour 4 repas par semaine	182,00 €	172,90 €	491,40 €	145,60 €
Pour 3 repas par semaine	136,50 €	129,68 €	368,55 €	109,20 €
Pour 2 repas par semaine	91,00 €	86,45 €	245,70 €	72,80 €
Pour 1 repas par semaine	45,50 €	43,23 €	122,85 €	36,40 €

POUR LES FAMILLES DONT LE QUOTIENT EST INFÉRIEUR < à 1 000 €

Attention : le tarif au ticket et au forfait pour les familles dont le quotient est inférieur < à 1 000 € est appliqué uniquement sur présentation d'un justificatif de votre quotient familial.

Le tarif au ticket est de 3,60 € en vigueur à partir du 6 juillet 2019.

144 jours x 3,60 = 518,40 € pour un paiement au ticket des repas pris par un enfant les lundi, mardi, jeudi, et vendredi, soit pour information : 518,40 € / 3 trimestres = 172,80 € **par trimestre arrondi à 173 €**

Le tarif au forfait bénéficie d'une réduction de 5 % pour le premier et le deuxième enfant inscrits à la cantine, et 20 % pour le troisième enfant pour le paiement au forfait, la base servant au calcul est de **173 €**

	PAIEMENT AU TICKET	PAIEMENT AU FORFAIT PAR TRIMESTRE		
	PAR ENFANT par trimestre	PAR ENFANT jusqu'à 2 enfants (Y compris une réduction de 5 %)	POUR TROIS ENFANTS (y compris une réduction de 5 % pour les 2 premiers enfants et une réduction de 20 % pour le troisième enfant)	
Pour 4 repas par semaine	173,00 €	164,35 €	467,10 €	138,40 €
Pour 3 repas par semaine	129,75 €	123,26 €	350,33 €	103,80 €
Pour 2 repas par semaine	86,50 €	82,18 €	233,55 €	69,20 €
Pour 1 repas par semaine	43,25 €	41,09 €	116,78 €	34,60 €